#### ASSEMBLEA DI CORSICA

## DELIBERATION N° 18/411 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE AU SOUTIEN A M. ERIC BATTISTELLI, PHOTOGRAPHE

### **SEANCE DU 26 OCTOBRE 2018**

L'an deux mille dix huit, le vingt six octobre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 11 octobre 2018, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

# **ETAIENT PRESENTS**: Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Marie-Hélène PADOVANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Laura Maria POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

## **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR:**

Mme Véronique ARRIGHI à Mme Juliette PONZEVERA
M. François BENEDETTI à Mme Laura Maria POLI
Mme Mattea CASALTA à Mme Jeanne STROMBONI
M. Marcel CESARI à Mme Muriel FAGNI
Mme Christelle COMBETTE à Mme Santa DUVAL
M. Francis GIUDICI à Mme Marie-Anne PIERI

Mme Stéphanie GRIMALDI à Mme Isabelle FELICIAGGI

M. Paul LEONETTI à M. Michel GIRASCHI

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à M. Jean-Louis DELPOUX

M. Julien PAOLINI à Mme Danielle ANTONINI

M. Paulu Santu PARIGI à Mme Anne TOMASI

M. Camille de ROCCA SERRA à M. Jean-Martin MONDOLONI

# ETAIENT ABSENTS: Mmes et MM.

Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Jean-Charles ORSUCCI, Antoine POLI

#### L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IVème partie,

VU le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse visé en son article 66,

**VU** la motion déposée par M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

Après un vote à l'unanimité,

### **ARTICLE PREMIER:**

ADOPTE la motion dont la teneur suit :

« CONSIDERANT les menaces de mort qui pèsent sur le photographe Eric Battistelli en raison de ses prises de position contre le candidat d'extrême-droite à l'élection présidentielle du Brésil,

CONSIDERANT que la liberté d'expression est un droit humain fondamental,

### L'ASSEMBLEE DE CORSE

APPORTE son soutien à son compatriote Eric Battistelli. »

#### ARTICLE 2:

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le 26 octobre 2018

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI

## Accusé de réception

Objet

SOUTIEN A ERIC BATTISTELLI.

Identifiant acte

02A-200076958-20181026-023996A-DE

Identifiant interne

023996A

Date de réception par

la préfecture

Nombre d'annexes Date de l'acte

26 octobre 2018

9 novembre 2018

Code nature de l'acte

Classification

9.4

Fermer